

REGLEMENT DU « Jeu de l'été » du 8 juillet au 8 aout 2017

PREAMBULE : EURL FITAMANT, BREST PHILATELIE organise un « jeu de l'été » dont le but est de créer du trafic en boutique pendant les soldes.

Article 1

BREST PHILATELIE, dont le siège se situe 18 rue de Lyon – 29200 Brest, organise un jeu sans obligation d'achat qui se déroulera du 8 juillet au 8 aout 2017.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de BREST PHILATELIE. Les participants devront remplir et déposer un bulletin de participation en boutique avant le 8 aout.

Article 3

Le tirage au sort des gagnants sera effectué le 5 septembre 2017 au siège de BREST PHILATELIE. Pour participer à ce tirage au sort, il suffit de compléter un bulletin de jeu disponible en magasin ou reçu par courrier.

Article 4

A l'issue de ce tirage au sort unique, 1 gagnant sera tiré au sort, le gagnant se verra remettre un lot d'une valeur de 200 € comprenant 1 pièce de 200 € en or de la Monnaie de Paris.

Article 5

Ne seront pris en considération que les bulletins de participation correctement remplis remis aux commerçants participants avant le 8 aout août au soir, jour de la clôture du jeu. Tout bulletin incomplet, illisible ou raturé sera immédiatement déclaré nul.

Article 6

Les gagnants seront avertis personnellement par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin, dans un délai de deux semaines à compter du tirage au sort. Le lot sera à retirer en boutique au 18 rue de Lyon, 29200 BREST.

Article 7

Tout lot, non retiré par les gagnants avant le 30 octobre 2017 inclus, restera la propriété de BREST PHILATELIE.

Article 8

Le lot réceptionné par le gagnant ne sera ni repris, ni échangés contre leur valeur en espèces, en totalité ou en partie.

Article 9

Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables si le jeu devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Article 10

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée. Toute modification fera l'objet d'un dépôt à l'étude de Maître LEGRAND, huissier de justice, 6, rue de Lyon, à Brest. Il entrera en vigueur dès le 8 juillet 2017 à 9H, date de début de l'opération « Jeu de l'été », et se terminera le 8 août 2017 à 20H, date de fin de l'opération « Jeu de l'été ».

Article 11

Le gagnant autorise expressément l'organisateur à utiliser ses noms et prénoms, photos et vidéos dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur le bulletin de participation à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales, par exemple) dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 12

Ce règlement sera adressé gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : BREST PHILATELIE- 18 rue de Lyon – 29200 Brest. Les frais d'affranchissement pour la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) pendant la durée du jeu. Le règlement complet de ce jeu est déposé chez Maître LEGRAND, Huissier de Justice, 6, rue de Lyon, à Brest. Il est consultable en ligne à l'adresse www.brestphilatelie.com et peut être consulté chez BREST PHILATELIE au dos de l'urne. Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Tribunal de Brest.